

Horaires Judo Club Villecomtois 2022-23

Lundi	Mercredi	Vendredi	Samedi
			Self-défense/Jujitsu 10h/11h30 Adultes
			Self-défense/Jujitsu 11h30/12h30 Ados à partir du CM2
	Judo Petite / Moyenne Sections 17h00/17h30		
Judo Grande Section / CP 17h00/18h00	Judo (Grande Section à CE1) 17h45/18h45	Judo Eveil (Moyenne Section/Grande Section) 17h/17h45	
Judo Poussins/Benjamins (CE1 CE2 CM1 CM2 6 ^e) 18h/19h15	Taïso Renforcement musculaire A partir de Benjamin (CM2) 19h00/20h00	Judo Puces/Poussins (CP CE1 CE2) 18h00/19h15	
Judo Ados/adultes (à partir minimés) 19h30/21h30	Judo Technique Kata A partir de Benjamins (CM2) 20h00/20h30	Judo Benjamins à Seniors (à partir de CM1) 19h30/21h00	

Nom des Parents : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Mobile Mère : _____ Mobile Père : _____

E-mail : _____

Nom de l'adhérent	Prénom	Date de Naissance

Renseignements médicaux (EN CAS D'URGENCE MEDICALE)

J'autorise le professeur à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident du licencié.

Allergie(s) ou maladie(s) connue(s) _____

Protocole à tenir : _____

Règlement intérieur et Protocole sanitaire

Le licencié, et ses parents pour les mineurs, s'engagent à respecter le règlement intérieur et le protocole sanitaire évolutifs et imposés par la FFJDA. En cas de symptôme(s) évocateur(s) du virus Covid19, le licencié ne fréquentera pas le cours. Les mains et les pieds seront nettoyés avant de monter sur le tapis. (cf. verso)

Droit à l'image

J'autorise le Judo Club Villecomtois à photographier utiliser les photos de mon (mes) enfant(s) ou moi-même durant les cours ou les événements. Ces photos pourront être diffusées afin de promouvoir l'association (site « judoclubvilleneuvelecomte.com », facebook/Instagram « Judo News ») pour la saison en cours.

Paiement

La cotisation annuelle est due dans son intégralité. Le paiement pourra être effectué de façon annuelle ou mensuelle, et sera dû dès l'inscription (pour les paiements au mois, tous les chèques sont donnés à l'inscription et sont encaissés le 1er de chaque mois). **Aucun remboursement ne sera possible, après le cours d'essai, en cas d'arrêt temporaire ou définitif du licencié, quelles qu'en soient les motivations.**

Date et signature (précédée de la mention lu et approuvé)

COTISATION ANNUELLE pour 1 ou plusieurs cours par semaine SAISON 2022-2023

		tarif	TOTAL FAMILLE
Bébé Judo (30 min)	3/4 ans (Petite / Moyenne sections)	115 €	
Eveil (45 min)	4/5 ans (Moyenne / Grande sections) vendredi	165 €	
1 ^{er} licencié	A partir de 5ans / ado / adulte	180 €	
JUJITSU / SELF DEFENSE	Samedi matin	180 €	
TAÏSO	Mercredi soir	115 €	
2 ^e licencié (réduction 25€)	*		
3 ^e licencié (réduction 25€)	*		
4 ^e licencié (uniquement la licence)	*	41 €	

*Préciser le cours

Chèque(s) à libeller à l'ordre du « JUDO CLUB DE VILLENEUVE LE COMTE

Protocole Sanitaire FFJDA – Rentrée sept. 2022

(Cocher toutes les cases et signer le bas de la page)

Le judoka

Et le cas échéant : ses représentants légaux

Et ses accompagnants :

-
- Le judoka doit porter un judogi propre à chaque cours.*
 - Le judoka doit avoir les ongles courts, être douché, cheveux lavés et éventuellement attachés en fonction de la longueur.*
 - Le judoka se lave ou se désinfecte les mains et les pieds juste avant de monter sur le tatami.*
 - Le judoka et les parents s'engagent à respecter le protocole sanitaire qui pourra évoluer durant la saison, en fonction des règles édictées par les instances officielles.*
 - Le judoka a une bouteille d'eau ou une gourde individuelle (même en cas de plusieurs membres d'une même famille).*
 - Aucun accompagnant ne pourra rester dans l'enceinte du dojo durant les cours.*
 - Le judoka ou son représentant légal préviendra le club en cas de symptôme(s) évocateur(s) ou de contamination avérée. Le judoka ne fréquentera pas la séance dans de tels cas.*
 - Conformément au protocole édicté par la FFJDA, (à fournir au moment de l'inscription) le judoka et ses représentants légaux, le cas échéant, cochent cette case comme valoir de certificat sur l'honneur du respect des règles d'hygiène et sanitaires durant la saison 2022-2023.*
 - Le judoka, ses représentants légaux et/ou accompagnants) s'engagent à prendre connaissance des mises à jour du protocole sanitaire régulièrement.*

Déclarent avoir pris connaissance du protocole FFJDA en vigueur et signer cette fiche sur l'honneur.

Date :

**Signature du judoka
(dès 11 ans)**

**signature du représentant légal
(pour les mineurs)**